## 2023-074

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DROME Mairie de REAUVILLE

## **DÉLIBÉRATION N°2023-12-18-60** CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à 18 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2023

Nombre de Conseillers en fonction: 09

Présents: Monique ALLÈGRE; Christian BERNARD; Jean-Luc FAUCON; Marc GASSER;

Lauriane MOINE; Norbert PERRIN; Fabrice PRAVE.

Absents Vincent GOUDON; Gilles SARACCO donne procuration à Jean-Luc FAUCON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

## Objet: Décision modificative n°02 – Budget Eau et Assainissement 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Monique ALLEGRE qui expose au Conseil Municipal qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget eau et assainissement.

Elle propose d'effectuer les virements de crédits nécessaires dont le détail figure ci-dessous, pour l'exploitation d'un montant équilibré à 0 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

• Décide d'approuver la décision modificative n°2 sur le budget de la Commune, présentée par compte:

	DEPENSES			RECETTES	
E X P L O I T A T I O N		Compte	Montant	Compte	Montant
	62871	Remboursement de frais à la collectivité	- 440.00 €		
	6215	Personnel affecté à la collectivité de rattachement	440.00 €		-
		TOTAL	0.00€	TOTAL	0.00 €

VOTE:

7 + 1 p POUR

0 CONTRE

**0 ABSTENTION** 

La secrétaire Monique ALLEGRE

Le Maire Norbert PERRIN

Rendu exécutoire par transmission au contrôle de légalité le 2 1 DEC. 2023

Affiché le

2 1 DEC. 2023